

**SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
« CHINON, VIENNE ET LOIRE »
EN DATE DU LUNDI 26 JANVIER 2015
COMPTE - RENDU**

L'an deux mil quinze le lundi vingt-six janvier à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes CHINON, VIENNE ET LOIRE se sont réunis dans la Salle Communautaire au Pôle Territorial de Cinais, 1 Rue du Stade à CINAIS (37500), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Date de la Convocation : MARDI 20 JANVIER 2015

PRESENTS :

M. J.AUPIC - M. C.BORDIER - M. B.CHATEAU - M. P.CHARRIER - M. L.CHAUVELIN
M. D.DAMMERY - M. R.DELAGE - M. Y.DESBLACHES - M. JL.DUPONT - M. D.FOUCHÉ
MME MF.GENET - M. D.GODOY - MME F.GRANDIN - MME M.GREULT CHIONNA
M. D.GUILBAULT - MME G.HAILLOT - MME F.HENRY MME C.LEROY - M. M.LESOURD
MME M.LUNETEAU - M. J.MANCEAU - M. JLMARTINEAU - M. G.MORTIER - M. D.MOUTARDIER
M.V.NAULET - MME C.PERIN BESNARD M. S.PINAUD MME I.RAIMOND PAVÉRO - M. B.SICOT
M. G.THAREAU

SUPPLEANT PRESENT : M. Michel DESHAYES

ABSENTS EXCUSES :

M. J.ALBERT, Titulaire, était représenté par son Suppléant M. M.DESHAYES
MME C.LAMBERT avait donné pouvoir à MMME I.RAIMOND PAVÉRO
M. JV.BOUSSIQUET avait donné pouvoir à M. JL.DUPONT
MME T.MERCIER avait donné pouvoir à MME MF.GENET
M. M.PAVY avait donné pouvoir à MME M.LUNETEAU
M. M.PLOUZEAU avait donné pouvoir à M. M. D.DAMMERY
MME C.DELAGARDE avait donné pouvoir à M.G.THAREAU
MME V.POYART avait donné pouvoir à M. R.DELAGE
MME M.MILLET avait donné pouvoir à M. B.CHATEAU
MME A.CHEVALIER - M. D.HANNEQUART - M. P.GUILLARD

Monsieur Yves DESBLACHES est parti en cours de séance vers 19h45, après le vote portant sur les tarifs de l'Abbaye de Seully et a donné pouvoir à M. D.GODOY.

Monsieur Bernard SICOT est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

Les conseillers ont pris connaissance des décisions prises par le Président.

Monsieur DUPONT excuse Monsieur HANNEQUART, absent car il doit entreprendre différentes démarches à la suite de la liquidation de l'Association « Vienne Appart' » dont il était le Président.

Monsieur DUPONT fait le point sur la situation, rappelle les missions de l'association et évoque la piste de différents repreneurs.

Sur sa proposition, le conseil accepte de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- . Une désignation
- . La rectification d'une délibération prise en décembre sur l'acquisition de terrains pour la construction des locaux du Peloton de Surveillance et de Protection de la Gendarmerie.

Page 1/6

FINANCES

Le conseil approuve l'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget :

2151-90-121	Travaux de voirie Saint Lazare	1 600 euros
165	Remboursement de caution	100 euros

SITE « TROTTE LOUPS » : DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Monsieur AUPIC, Vice-Président, propose au conseil d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour acquérir des terrains classés en Espaces Naturels Sensibles sur les Puys du Chinonais au lieu-dit « Trottes-Loups ». 121 parcelles sont concernées.

Monsieur AUPIC explique que la maîtrise foncière sur l'ensemble du périmètre permettrait une meilleure gestion de ces espaces à protéger.

Monsieur NAULET prend la parole pour exposer son point de vue : la baisse programmée des ressources de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire rend nécessaire de faire des choix et de dégager des priorités. Est-ce le cas pour l'acquisition puis la gestion de parcelles à « Trottes-Loups » ce qui entrainera des frais de fonctionnement.

Monsieur DUPONT estime que c'est une vraie question, mais qu'il s'agit là d'une opération déjà engagée, et cohérente avec celle menée sur le Marais de Taligny.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins l'abstention de Monsieur NAULET et Monsieur DELAGE.

SAINT LAZARE : ETUDE COMPLEMENTAIRE

Après une première étude et du fait du projet de transfert du SUPER U, Monsieur DUPONT propose au conseil la commande d'un complément d'étude aux cabinets ESPACE TEMPS et ECCE TERRA sur l'aménagement de ce secteur moyennant le prix de 14 964 euros TTC.

Ce coût sera partagé entre la Ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Accord du conseil moins l'abstention Monsieur DELAGE qui s'interroge sur le zonage PPRI dans ce secteur.

TRANSFERT DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES ZONES D'ACTIVITES

Monsieur DUPONT propose au conseil que le Droit de Préemption Urbain sur les zones d'activités dont sont titulaires les communes soit transféré à la Communauté de Communes qui est aménageur.

Les communes concernées ont délibéré dans ce sens à l'exception de celle de Candes Saint Martin. Monsieur PINAUD précise que le Conseil Municipal de Candes Saint Martin a émis un avis négatif mais n'est pas opposé aux éventuels aménagements réalisés par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Accord du conseil.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, le conseil approuve à l'unanimité :

- La levée d'option par ECOSYS de l'acquisition des terrains de la plate-forme de compostage dans le cadre d'un crédit-bail immobilier consenti par la Communauté de Communes.
- L'acquisition d'une partie d'une parcelle de terrain (environ 100 m²) située dans la zone d'activités du Véron, appartenant à Monsieur EL MAZANI afin de réaliser une voie d'accès.
- La cession d'une partie de bâtiment, ancien siège de la Communauté de Communes Rive Gauche de la Vienne, à la Commune de Lerné, moyennant le prix de 35 000 euros, conforme à l'avis des Domaines, Monsieur LESOURD ne prenant pas part au vote.
- Le versement d'une subvention de 750 euros à Initiative Touraine en Chinonais dans le cadre d'un prêt de 5 000 euros accordé pour la reprise du bar « sucré-salé » à Chinon.
- Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises du Conseil Général « ATOUT 37 » de 15 à 25 % de l'investissement HT éligible avec un plafond de 45 000 euros.

MAISON DE LA SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A CHINON

Monsieur DUPONT rappelle au conseil l'étude menée dans le cadre du Syndicat Intercommunal du Val de Vienne sur la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Chinon, dans les anciens locaux de la Trésorerie jouxtant un cabinet médical.

Compte-tenu des contraintes techniques et du manque de stationnement dans le secteur, il propose au conseil de relancer l'étude de ce projet Rue Paul Huet sur des parcelles permettant une implantation plus fonctionnelle.

Monsieur DUPONT souligne que du fait de la topographie de la Ville, il convient de réfléchir à un projet d'ensemble à inscrire dans le plan Ambition Santé 2020 afin d'obtenir des financements et qui compterait également un site dans la ville haute voire un troisième site sur le secteur sud (Saint Lazare).

Accord du conseil à l'unanimité.

TOURISME

- Monsieur DUPONT présente au conseil les projets de réalisation de sentiers pédestres, équestres et de boucles cyclo touristiques à développer sur le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire :

	Coûts en Investissement	Coûts en Fonctionnement
Circuits pédestres	14 010 €	6 700 €
Circuits équestres	9 870 €	1 800 €
Circuits boucles cyclo	29 000 €	400 €

Ces circuits seront inscrits au Plan Départemental Itinéraires de Promenade de Randonnée. Accord du conseil à l'unanimité.

... TOURISME

- Le conseil vote des tarifs complémentaires pour l'Abbaye de Seuilly :

1- Cautions pour les chambres : 100 €

Le chèque de caution de 100 € pour la location de chambres est rendu en fin de séjour si l'état des chambres est convenable.

2- Tarif de location de la salle capitulaire et des cuisines pour petits groupes

Il est fréquent que de groupes de toute petite taille (maximum 35 personnes) louent des hébergements à l'Abbaye. La salle capitulaire et les cuisines sont alors possibles à la location mais à un prix excessif car elles sont proposées à un forfait de 180 € TTC/jour. Il conviendrait alors de proposer un tarif intermédiaire pour ces petits groupes, fixé à 1,50 € TTC/pers/repas autorisant un accès à la salle capitulaire et aux cuisines et de 0,50 € TTC/pers/utilisation pour l'utilisation uniquement de la salle capitulaire (sans cuisine).

3- Tarif cuisine longue durée

Certains groupes sportifs, artistes en stages, en BAFA,... demandent des périodes de location assez longues (7-8 jours). Dans ce cas, le groupe paye le prix des nuitées en vigueur sans avantage financier. Par contre, il est proposé de leur louer les cuisines, salles capitulaire et du pressoir au prix de 2 jours de location afin d'être plus attractif.

4- Tarifs groupes scolaires basse saison (15 octobre-15 mars)

Les mois d'avril à juin sont très prisés par les scolaires, très demandeurs de sorties pédagogiques sur cette période. Afin d'inciter les enseignants à choisir la basse saison et ainsi étendre la période de remplissage (15 octobre au 15 mars), il est proposé un tarif réduit pour les scolaires à savoir 12 € TTC/pers/nuitée avec un petit déjeuner inclus (au lieu de 15.50 € TTC en période haute avril-juin).

5- Tarifs groupe associatifs ou sportifs

Cet hébergement de groupe propose des chambres de 3 standing différents : la maison rouge (rez-de-chaussée : dortoir de 21 lits avec douches et sanitaires collectifs et à l'étage des chambres pour 15 personnes avec sanitaires et douches collectifs), la maison blanche (8 chambres pour 27 personnes avec douche et sanitaire dans la chambre) et un gîte de 4 personnes. Ces trois catégories d'hébergements disposent de tarification différente. Dans le cas d'une association ou d'un groupe sportif de 36 à 60 personnes, il est compliqué de pratiquer plusieurs tarifs. En effet, les personnes n'ont pas demandé de sur-classement et ne sont pas responsables des différences de confort. Il serait alors souhaitable dans ce cas précis de proposer un prix au lit fixé à 15 € TTC quel que soit la localisation de son lit.

LE CARROI MUSEE

- Sur proposition de Monsieur DUPONT, le conseil valide le procès-verbal de récolement 2014 de la collection du Musée « Le Carroi ».

- Il approuve les tarifs 2015 du Musée Le Carroi :

Entrée Musée : 3 €

Pass 3 sites (Carroi - Saint Mexme - Sainte Radegonde) : 6 euros

Exonération : moins de 12 ans, membres de la Société Historique Chinon Vienne et Loire, guides conférenciers, étudiants en histoire de l'art, histoire et archéologie, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux.

... LE CARROI MUSEE

- La vente des billets d'entrée du Musée par l'Office de Tourisme moyennant une commission de 10 %.
- Le déclassement d'une série de cartes postales appartenant au Musée Le Carroi et leur destination aux enfants en cartes postales à colorier.

ENTRETIEN DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS RIVE GAUCHE DE LA VIENNE

Monsieur AUPIC propose au conseil de continuer pour l'année 2015 d'assurer l'entretien des Assainissements Non Collectifs sur le territoire des neuf communes de l'ex Communauté de Communes Rive Gauche de la Vienne dans les conditions antérieures à la fusion, en vertu de l'article L5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil donne son accord pour engager une procédure de marché public de service pour assurer cet entretien.

SPORT

- Sur proposition de Monsieur MORTIER, Vice-Président, le conseil donne son accord pour allouer 50 % de réduction pour les agents de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire ou de la Ville de Chinon adhérent à une Amicale, leurs conjoints et leurs enfants de moins de 18 ans, sur les tarifs des deux piscines de la Communauté de Communes.
- Il approuve le tarif de vente de couches à la piscine du Véron à 0,80 € l'unité.

GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur DUPONT propose au conseil la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour un marché de fourniture de repas pour les multi-accueils de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et les écoles de la Ville.

La Ville de Chinon sera coordonnateur du groupement.

DESIGNATIONS

- Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente, est élue à la Commission Gestion des Ressources Humaines – Personnel ;
- Monsieur Franck DUFRESNE, Conseiller Municipal de la Commune de Saint Germain sur Vienne, est élu à la Commission Infrastructures ;
- Monsieur Patrick SORAIS, Conseiller Municipal de la Commune d'Avoine, est élu à la Commission Culture – Communication ;
- Monsieur Gilles MORTIER, Vice-Président, est élu en qualité de représentant de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire au Conseil d'Administration du Collège Saint Joseph à Chinon.

ELECTION DE LA COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le conseil élit la commission de Délégation de Service Public pour les activités socioéducatives et la gestion du Foyer Jeunes Travailleurs.

PRESIDENT	Jean-Luc DUPONT
TITULAIRES	Denis MOUTARDIER Jean-Vincent BOUSSIQUE Marie-Françoise GENET Jacques AUPIC Bernard CHATEAU
SUPPLEANTS	Laurent CHAUVELIN Maurice LESOURD Claude BORDIER Jean ALBERT Didier GODOY

PELTON DE SURVEILLANCE ET DE PROTECTION DE LA GENDARMERIE

Le conseil approuve une rectification de la délibération n° 2014/394 du 16 décembre 2014 :
Les parcelles à acquérir Commune d'Avoine cadastrées AK n° 641 pour 16 m² et AK n° 669 pour 320 m² appartiennent en indivision à Monsieur Pascal GASNÉ et Madame BOUCHER née GASNÉ.

Fait à Avoine le **2 - FEV. 2015**
Affiché à CHINON, AVOINE et CINAIS le **2 - FEV. 2015**

Le Secrétaire de séance
Bernard SICOT



Le Président
Jean-Luc DUPONT

